

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION _____	2
RAPPORT FINAL _____	4
RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX _____	
ANNEXE _____	
DISCOURS DE PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DES ÉTATS GÉNÉRAUX PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX _____	
DISCOURS DU PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME PARLANT AU NOM DES MAGISTRATS _	
DISCOURS DE BIENVENUE DU MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX Error! Bookmark not defined.	
ALLOCUTION D'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE _____	
THEME I : L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE _____	
THEME II : LA CARTE JUDICIAIRE ET PENITENTIAIRE _____	
THEME III : EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE _____	
THEME IV : INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET DOCUMENTATION JUDICIAIRES _____	
THEME V : INTEGRATION JUDICIAIRE _____	
CONCLUSION GÉNÉRALE _____	

INTRODUCTION

La Guinée vient d'amorcer une étape cruciale de son développement socio-économique, avec l'élection libre et transparente d'un nouveau Président de la République,

La justice étant au cœur des grandes mutations que va connaître le pays, une volonté politique s'est clairement exprimée pour engager la nation vers des réformes indispensables dans ce secteur.

C'est à cet égard que la Session Ordinaire du Conseil des Ministres qui s'est tenue le jeudi 24 février sous la Haute Présidence de Son Excellence le Professeur Alpha CONDE, Président de la République, Chef de l'Etat, a invité le Ministre de la Justice, à organiser les Etats Généraux de la Justice.

Cette rencontre qui s'est déroulée les 28, 29 et 30 Mars 2011, au Palais du Peuple, et qui a connu la participation de près de cinq cents participants, se fixait deux principaux objectifs :

1. Engager toute la nation dans une prise de conscience collective, sur la nécessité d'asseoir une justice indépendante et crédible en Guinée.
2. Elaborer un document de référence à partir des propositions et recommandations des participants, pour servir de base d'interventions des pouvoirs publics et des partenaires au développement.

Cinq grands thèmes ont été retenus par le comité de pilotage pour conduire ces assises :

1. L'Indépendance de la justice : Ce thème a permis aux participants de discuter des questions essentielles du dysfonctionnement de la justice en Guinée. Il a répondu à la problématique du manque de professionnalisme et de responsabilité des juges et des auxiliaires de justice dans leur travail. La question de l'indépendance de la justice a été abordée à l'égard des pouvoirs tant politiques que financiers. Le rôle des justiciables dans l'intérêt desquels l'exigence d'une justice indépendante et crédible est réclamée, a été aussi au cœur du débat. Des questions de formation (universitaire et professionnelle), de gestion de carrière, de rémunération, de discipline, d'éducation civique, de sécurité juridique et judiciaire des affaires, ont été largement débattues.
2. Infrastructures, Equipements et Documentation judiciaires : Ce thème a abordé la question des conditions de travail des juges et des auxiliaires de justice. Il n'est un secret pour personne, que la justice a été laissée pour compte dans tous les programmes d'investissement que le pays a connus depuis l'indépendance. Les défis à relever dans ce secteur pour asseoir une bonne administration de la justice sont

par conséquent énormes. Des questions liées à la nécessité impérieuse d'améliorer les conditions de travail des juges ont été ainsi largement discutées.

3. Carte judiciaire et pénitentiaire : Telle qu'elle se présente actuellement, la carte judiciaire et pénitentiaire de la Guinée ne répond plus aux préoccupations des guinéens. Une réforme s'impose, pour faciliter l'accès des cours et tribunaux, à moindre coût, pour les justiciables. Des questions d'opportunité de création ou de suppression de tribunaux et de prisons ont été discutées. Finalement, il a été convenu de constituer une commission pour préparer un projet de loi d'organisation judiciaire.
4. Exécution des décisions de justice : Ce thème a abordé la problématique de l'exécution des décisions de justice en Guinée. Le respect de l'autorité de la chose jugée impose des mesures drastiques à la fois à l'égard des huissiers de justice et des autorités intervenant dans le processus, que des populations impliquées dans cette exécution. L'occasion a été ainsi donnée, à travers ce thème d'étaler toutes les difficultés qui décrédibilisent la justice en Guinée.
5. Intégration Judiciaire : La Guinée, est membre de plusieurs organisations régionales, sous-régionales et internationales. Le constat fait dans ce domaine est malheureusement, qu'elle ne tire pas profit de cette appartenance. Les débats sur cette question ont permis de dégager des pistes de solutions.

La méthodologie utilisée a été la suivante :

Une première phase dite « phase des ateliers » a consisté à approfondir la réflexion sur les thèmes cités ci-haut. Les groupes constitués, comprenant une dizaine de personnes chacun, ont eu pour mission de faire un diagnostic complet et sans complaisance des problèmes posés par le thème. Les groupes ont disposé de 15 jours de travail pour présenter leur rapport à l'occasion d'une séance plénière qui a été organisée les 16 et 17 Mars 2011, au Centre de Formation et de Documentation Judiciaires.

La deuxième phase dite « phase des Etats généraux proprement dits » s'est déroulée les 28, 29 et 30 Mars 2011 au Palais du Peuple.

La cérémonie d'ouverture placée sous la Présidence d'honneur du Président de la République, a connu la participation effective des membres du Gouvernement, des Institutions Républicaines, des Ambassadeurs, des partenaires de la Guinée et autres invités étrangers. Toutes les composantes de la Guinée ont été représentées à cette rencontre.

Les travaux des trois journées se sont déroulés, suivant l'agenda en annexe, dans la salle du 02 Octobre. Etaient présents : Tous les magistrats, tous les greffiers en chef et greffiers, une vingtaine d'avocats, cinq notaires, une vingtaine d'huissiers de justice, des membres de la société civile, trois anciens ministres de la justice, un ancien premier ministre et ancien premier président de la cour suprême, une trentaine d'officiers de police judiciaire (Police et Gendarmerie), une quinzaine de préfets, quatre gouverneurs

de région, deux chefs de départements de droit, des journalistes, des représentants de départements ministériels etc.

Le présent rapport de synthèse décrit le déroulement de l'ensemble des travaux. Il est suivi d'un plan d'actions qui sert de référence pour des interventions dans le cadre des réformes à entreprendre dans le secteur de la justice.

RAPPORT FINAL

En exécution de l'engagement pris par Monsieur le Président de la République de restaurer la justice guinéenne et de faire désormais de la Guinée résolument un Etat de droit, le Gouvernement a décidé, au cours de son Conseil des Ministres du 24 Février 2011, la tenue des états généraux de la Justice du 28 au 30 Mars 2011.

Au cours des travaux, des débats conviviaux et pertinents ont permis d'exposer et d'analyser, en profondeur et sans complaisance les défis et dysfonctionnements résultant, comme l'avait déclaré Monsieur le Président de la République, dans son discours d'ouverture, des "trébuchements que la mauvaise gouvernance" a infligés au système judiciaire de notre pays.

Les Causes et les conséquences ont été identifiées et largement débattues. Les responsabilités ont été situées. Des engagements collectifs et individuels, formant la trame de la prise de conscience des acteurs de la justice de l'ampleur de leurs devoirs sacerdotaux, ont été pris.

Nous sommes au terme de ces travaux, qui ont mobilisé, pendant trois jours, les plus hautes Autorités du pays, les couches sociales composant la Nation et les Hôtes de la République autour de cinq Thèmes qui regroupent les préoccupations et dégagent les perspectives de réforme du système judiciaire guinéen.

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter est le fruit de la réflexion collective des gens de justice, de la société civile et de personnalités étrangères. Il traduit la volonté de transformer la justice et de l'ouvrir aux exigences d'intégrité, de modernité et d'universalité, ainsi que celle de répondre plus efficacement aux aspirations du peuple de Guinée.

Les Recommandations suivantes, reflétant cette volonté, ont été adoptées par les participants:

I - DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

1. Réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature dans les trois (3) mois en créant en son sein un organe disciplinaire des magistrats du siège et un organe disciplinaire des magistrats du Parquet;
2. Gestion du plan de carrière des magistrats par le Conseil Supérieur de la Magistrature conformément à la Loi organique portant Statut de la Magistrature ;

3. Signature du décret portant revalorisation de la rémunération des magistrats dans les meilleurs délais ;
4. Application du Statut des Greffiers ;
5. Désignation d'un cadre chargé de la gestion des ressources humaines, rattaché à la Direction des affaires judiciaires sous l'autorité exclusive du Ministre de la Justice ;
6. Accroissement dès 2011 du budget de la Justice passant de 0,5% à 5% du budget national pendant cinq (5) ans au moins.
7. Déménagement de la Chancellerie, dans les 3 prochains mois, pour libérer la Cour d'appel de Conakry;
8. Recrutement de 50 auditeurs de justice et de 50 greffiers par an jusqu'à résorption totale du déficit en personnel ;
9. Renforcement des capacités de l'Inspection générale des services judiciaires ;
10. Élaboration d'un manuel de déontologie et d'éthique des magistrats ;
11. Création d'une école ou d'un institut autonome de formation des professions judiciaires (magistrats, greffiers, huissiers de justice) ;
12. Mise en œuvre de l'habilitation des Officiers de police judiciaire ;
13. Elaboration du Statut de la garde pénitentiaire ;
14. Instauration de la formation continue obligatoire pour les Magistrats, Greffiers, Avocats, Notaires, Huissiers de justice et Officiers de police judiciaire, Fonctionnaires et Gardes pénitentiaires;
15. Instauration des vacances et rentrées judiciaires annuelles.

II - DES INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET DOCUMENTATION

1. Identification et immatriculation de tous les domaines du Ministère de la Justice, dans les six mois ;
2. Identification de sites pour la Construction de Cités des Magistrats et Greffiers ;
3. Construction et équipement de l'Ecole de Formation et de documentation judiciaires ;
4. Construction et Equipement de Palais de Justice à plusieurs salles d'audience, répondant au principe de spécialisation des chambres et sections et comprenant;
5. Construction et Equipement des établissements pénitentiaires modernes, conformément aux principes de rééducation, de réinsertion, de séparation fondé sur le genre et les catégories de détenus ;
6. Construction et Equipement de centres de rééducation et de réinsertion pour mineurs en conflit avec la loi ;
7. Construction et Equipement de la Maison de l'Avocat auprès des palais de Justice ;
8. Construction et équipement d'un Palais de Justice avec multiples salles d'Audiences regroupant la Cour d'Appel et les juridictions de Conakry au centre directionnel de Koloma ;
9. Construction et équipement de deux Cours d'appel à Nzérékoré et à Labé sur le principe de plusieurs salles d'audience (long terme);
10. Construction et Equipement d'un Centre de détention de haute sécurité à YOROKOGUIA (DUBREKA), à court terme ;
11. Construction de Palais abritant la Cour Suprême, la Cour Constitutionnelle et la Cour des Comptes (court terme) ;
12. Equipement des juridictions en panneaux solaires ;
13. Construction et Equipement du Service National du Casier judiciaire.

14. Dotation des services centraux et des juridictions de moyens logistiques conséquents (Véhicules de fonction ou de service), de fourgons cellulaires pour le transfèrement des détenus, ainsi qu'en matériels et équipements bureautiques, informatiques (téléphones, internet, site Web...);
15. Dotation des magistrats et des juridictions en manuels et codes usuels ;
16. Création progressive de bibliothèques numériques dans les juridictions ;

III - DE LA CARTE JUDICIAIRE

1. Constitution d'une Commission technique chargée de la révision de la carte judiciaire et de la carte pénitentiaire qui déposera, conformément aux indications des états généraux, le résultat de ses travaux dans un délai de six mois ;

IV – DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE.

1. Révision de la réglementation de la profession d'huissier de justice ;
2. Suppression du Service national d'exécution des décisions de justice ; Suppression de la profession de commissaires- priseurs et leur intégration dans la profession d'Huissier de Justice (Moyen terme) ;
3. Organisation des émissions spéciales à la télévision, à la radio nationales, par les radios rurales et communautaires, des séminaires à l'intention des élus locaux et les populations cibles ;
4. Création d'une revue de la Justice ;
5. Interdiction de toute ingérence des autorités civiles et militaires dans l'exécution des décisions de justice ;
6. Application stricte des dispositions de l'article 168 de l'acte uniforme OHADA portant procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécutions vis-à-vis des Banques (Court terme) ;
7. Suppression du Visa d'exécution de la Chambre nationale des Huissiers de justice.

V - DE L'INTEGRATION JUDICIAIRE

1. Paiement des arriérés de cotisations annuelles de la Guinée à l'OHADA conformément aux Règlements du Conseil des Ministres de l'OHADA ;
2. Implication effective du Ministre des finances auprès de son collègue de la justice pour la mise en œuvre du traité de l'OHADA.
3. Recomposition et Installation de la commission nationale OHADA et dotation d'un local approprié et de moyens conséquents.
4. Dotation d'un local pour abriter le fichier national du RCCM ;
5. Révision du règlement intérieur de la chambre d'arbitrage ;
6. Ratification du protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
7. Création d'un cadre de concertation et de dialogue entre les Magistrats des juridictions compétentes en matière de droit OHADA, et les Avocats, a travers des regroupements fonctionnels périodiques ;
8. Renforcement des capacités des greffes notamment celui du TPI de Kaloum pour la tenue du RCCM ;
9. Nomination des Magistrats selon les critères de compétence et de spécialisation en matière de droit OHADA ;

10. Renforcer les capacités des magistrats et auxiliaires de justice dans le domaine du droit OHADA et de la propriété intellectuelle à travers un programme pragmatique de formation continue ;
11. Renforcement des capacités de la chambre d'arbitrage
12. Vulgarisation de l'Accord de Bangui ;
13. Sensibilisation des commerçants et dirigeants de société, sur l'utilité et l'importance de l'immatriculation au RCCM
14. Encouragement de la CCJA à se déplacer pour tenir des audiences foraines dans les Etats-parties.
15. Vulgarisation de la jurisprudence de la CCJA.
16. Vulgarisation des textes relatifs à la Cour de Justice de la CEDEAO et à la Cour Africaine des droits de l'homme.
17. Promotion de l'accès des cadres Guinéens aux institutions de la CEDEAO, de l'OHADA et aux juridictions communautaires ;
18. Négociation de conventions d'entraide juridique et judiciaire avec les pays à forte communauté guinéenne ;
19. Constitution et mise à disposition par les services du Ministère des Affaires Étrangères d'un fond documentaire comprenant les accords, traités et protocoles régionaux et sous-régionaux ;
20. Participation du Ministère de la Justice aux sessions des commissions mixtes de coopération ;
21. Invitation des magistrats ayant participé à des séminaires et conférences à faire une restitution et à déposer les documents y afférents au CFDJ ;
22. Promotion de la création d'une juridiction pénale africaine.

Nous avons la ferme conviction, parce que vous en avez manifesté l'intention et exprimé la volonté politique que les résultats de présents travaux conduiront votre Gouvernement à inscrire en tête de la liste de ses priorités la réalisation des nécessaires mutations qui sous-tendent notre désir de changer la Guinée.